

Jean-Pierre Sueur intervient au Sénat à propos de la lutte contre la prostitution des mineurs M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, est intervenu au Sénat le 14 février au sujet d'un article du projet de loi sur l'autorité parentale concernant la lutte contre la prostitution des mineurs.

S'adressant à Mme Ségolène ROYAL, Ministre déléguée à la Famille, il a notamment déclaré : « La prostitution des mineurs est une forme particulièrement odieuse de l'esclavage moderne, et nous devons vous être reconnaissants, Madame la Ministre, d'avoir choisi d'aborder clairement cette question (...) Notre collègue Robert BADINTER a rédigé un amendement qui a le grand mérite de la clarté : dès lors que l'on choisit la pénalisation du recours par un majeur à une personne mineure prostituée, la conséquence logique est d'inscrire dans la loi l'interdiction de la prostitution des mineurs. Ensuite, il est important que, comme il y aura pénalisation du client, il y ait pénalisation du proxénète dans des proportions appropriées. Certes, elle existe déjà, mais il faut que chacun réponde de ses actes à la mesure de leur gravité. Enfin il est essentiel d'indiquer dans la loi que les mineurs victimes des réseaux internationaux de prostitution relèvent de la protection du juge pour enfants au titre de la procédure éducative. Je tiens enfin à insister sur le fait que la mise en œuvre des dispositions que vous proposez, à si juste titre, nécessite impérativement des moyens pour assurer l'assistance aux mineurs exploités par les réseaux de prostitution et leur réinsertion, et aussi des moyens suffisants en terme de police ».